



Une série de bulletins d'informations pour garder nos membres renseignés et en sécurité

Numéro 7
23 septembre 2008

Sujet: Travailler à domicile

De plus en plus de membres du STT travaillent à domicile, sur une base régulière ou occasionnellement. Votre santé et votre sécurité, dans un environnement de travail à la maison, sont toutes aussi importantes que dans les établissements appartenant à l'employeur.

La plupart des membres qui travaillent dans un bureau ou centre d'appels partagent leur environnement avec d'autres. Lorsque vous travaillez à domicile, vous êtes généralement ou souvent seul(e). Bien que travailler seul(e) ne représente pas de danger en tant que tel, si un incident survenait, vous n'auriez personne pour vous venir en aide.

Conseils relatifs au travail à domicile

- Si possible, disposez d'une ligne téléphonique filaire, même si vous possédez un téléphone logiciel à partir de votre ordinateur ou un téléphone IP de l'employeur. L'usage d'un téléphone sur PC peut s'avérer plus difficile ou long à manipuler, surtout si vous êtes en détresse. Le fait de composer le 911 sur une ligne filaire permet au personnel d'urgence de détecter l'endroit où vous êtes situé. Composer le 911 à partir d'un téléphone mobile ou logiciel pourrait vous obliger à demeurer en ligne pour fournir des informations supplémentaires, telles que votre adresse.
- Maintenez régulièrement un contact avec un(e) collègue. Assurez-vous de fournir à ce ou cette collègue les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence, comme par exemple un(e) voisin(e).

Les pauses sont importantes

Ne vous surmenez pas – pour votre bien-être, prenez une pause. Au bureau, vous bénéficiez de pauses naturelles qui surviennent au cours de votre journée. Les membres qui travaillent à domicile pourraient négliger de prendre leurs pauses. Il est important de prendre des pauses physiques et mentales pour rester alerte et en bonne santé. Demeurer dans la même position ou faire des mouvements répétitifs, pendant de longues périodes, peuvent causer des blessures musculosquelettiques.

Le suivi des inspections de sécurité

Une inspection de sécurité de votre domicile devrait être effectuée formellement au moins une fois par année. Ces inspections sont d'ailleurs requises par la loi et font partie intégrale du programme de santé et de sécurité. Si des risques sont identifiés, faites le suivi de la mesure corrective afin d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire. N'attendez pas l'inspection de votre domicile pour remédier à une situation dangereuse. Si vous constatez un risque potentiel, comme un fil fuselé, résolvez le problème immédiatement.

Signaler vos inquiétudes

Si vous avez des inquiétudes concernant votre santé ou votre sécurité, à domicile tout comme au bureau, communiquez avec votre superviseur(e), représentant(e) du Comité en santé et en sécurité ou le bureau du STT de votre région. Ne mettez pas votre bien-être en péril.

Visitez la page internet du STT en matière de santé et de sécurité au <http://www.twu-canada.ca/safety/francais.shtml>.

Comité national du STT en santé et en sécurité